



Organisation
mondiale de la Santé



LIGNES DIRECTRICES DE L'OMS RELATIVES AU LOGEMENT ET À LA SANTÉ

RÉSUMÉ D'ORIENTATION





WHO/CED/PHE/18.10

© Organisation mondiale de la Santé 2018. Certains droits réservés.

La présente publication est disponible sous la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO.



Organisation
mondiale de la Santé

LIGNES DIRECTRICES DE L'OMS RELATIVES AU LOGEMENT ET À LA SANTÉ

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Résumé d'orientation

L'amélioration des conditions de logement peut permettre de sauver des vies, de prévenir des maladies, d'améliorer la qualité de vie, de réduire la pauvreté, d'atténuer les effets du changement climatique et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux qui ont trait à la santé (ODD 3) et aux villes durables (ODD 11). Le logement devient de plus en plus important pour la santé en raison des changements démographiques et climatiques. La population urbaine mondiale devrait doubler d'ici 2050¹ et nécessitera des solutions de logement. La population mondiale âgée de plus de 60 ans, qui a tendance à passer plus de temps à la maison, doublera également d'ici 2050.² L'évolution des phénomènes météorologiques, associée aux changements climatiques, souligne combien il est important que les logements offrent une protection contre le froid, la chaleur et d'autres événements climatiques extrêmes afin de favoriser des communautés résilientes.



Le logement peut exposer les individus à un certain nombre de risques sanitaires. Tel qu'indiqué dans les lignes directrices de l'OMS relatives au logement et à la santé, un logement structurellement insuffisant accroît la probabilité de glissement ou de chute, augmentant ainsi le risque de traumatismes. Un accès difficile à leur lieu d'habitation expose les personnes handicapées et les personnes âgées au risque de traumatismes, de stress et d'isolement. Un logement précaire, parfois dû à des problèmes d'accessibilité financière ou à un manque de sécurité d'occupation, est un facteur de stress. Les logements qui sont difficiles à chauffer ou où le chauffage est coûteux contribuent à des issues défavorables pour les maladies respiratoires ou cardiovasculaires, tandis que les températures intérieures élevées peuvent entraîner des maladies liées à la chaleur et augmenter la mortalité cardiovasculaire. La pollution de l'air intérieur est associée à un large éventail d'issues pour des maladies non transmissibles, nuit à la santé respiratoire et cardiovasculaire et peut provoquer des réactions allergiques et irritantes, comme l'asthme. Les logements surpeuplés augmentent le risque d'exposition aux maladies infectieuses. L'insuffisance de l'approvisionnement en eau et le manque d'installations sanitaires compromettent la sécurité sanitaire des aliments et l'hygiène personnelle, ce qui entraîne le développement de maladies transmissibles.

La qualité et l'environnement du logement figurent parmi les principales dimensions des inégalités environnementales. Les mauvaises conditions de logement constituent l'un des mécanismes par lesquels les inégalités sociales et environnementales se traduisent par des inégalités en matière de santé, ce qui nuit davantage à la qualité de vie et au bien-être.

¹ Habitat III. Revised zero draft of the New Urban Agenda. Quito: United Nations; 2016.

² *Rapport mondial sur le vieillissement et la santé*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2015.

Dans ce contexte, les lignes directrices de l'OMS réunissent les données factuelles les plus récentes pour formuler des recommandations pratiques visant à réduire la charge pour la santé imputable aux conditions de logement dangereuses et précaires. Elles fournissent de nouvelles orientations et recommandations concernant l'espace de vie inadéquat (surpeuplement), les températures intérieures basses ou élevées, les risques de traumatismes survenant au domicile et l'accessibilité au logement pour les personnes présentant une incapacité fonctionnelle. En outre, les lignes directrices recensent et résument les lignes directrices et les recommandations existantes de l'OMS liées au logement et qui ont trait à la qualité de l'eau, à la qualité de l'air, au bruit de voisinage, à l'amiante, au plomb, à la fumée du tabac et au radon.

S'appuyant sur un large éventail de revues systématiques de la littérature scientifique récemment réalisées ou publiées, les lignes directrices appliquent des critères stricts pour évaluer la qualité des données disponibles et leur bien-fondé pour formuler des recommandations. Les recommandations accordent une attention particulière à la réduction des facteurs de risque, tout en reconnaissant l'importance des interventions clés. Elles englobent des considérations générales concernant les recommandations relatives aux politiques et aux bonnes pratiques pour s'attaquer aux problèmes de santé. La qualité des données factuelles est évaluée en fonction du risque de partialité (et d'autres caractéristiques de qualité) dans les études en question, de l'incohérence des résultats, du caractère indirect, des imprécisions et autres facteurs jugés pertinents. Le Tableau 1 présente les recommandations des nouvelles lignes directrices.

Les lignes directrices visent à éclairer les politiques et les réglementations en matière de logement aux niveaux national, régional et local sur l'impact du logement sur la santé. Par conséquent, elles s'adressent principalement aux décideurs chargés des politiques et de la réglementation en matière de logement, des mesures d'application et de la mise en place d'une collaboration intersectorielle visant à favoriser un logement sain du point de vue des gouvernements.

Les lignes directrices visent également à être pertinentes dans le cadre des activités quotidiennes des acteurs chargés de l'exécution tels que les organismes publics, les architectes, les constructeurs, les fournisseurs de logements, les promoteurs, les ingénieurs, les urbanistes, les autorités de réglementation du secteur industriel, les institutions financières ainsi que les services sociaux, les groupes communautaires et les professionnels de la santé publique. Ces parties prenantes participent directement à la construction, à l'entretien et à la démolition de logements d'une manière qui influe sur la santé humaine et la sécurité.

Si les directives fournissent des recommandations mondiales, leur mise en œuvre et leur degré de priorité dépendront des contextes locaux et nécessiteront une adaptation nationale, régionale et locale. Par conséquent, la mise en œuvre des lignes directrices exige une volonté politique et une coordination entre les différents niveaux de gouvernance : les administrations locales, étatiques et centrales ; les services gouvernementaux ; les secteurs de la santé, privé, non gouvernemental et communautaire ; et le soutien et la contribution des organisations internationales de

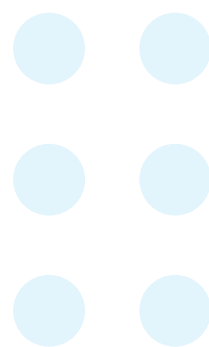
Tableau 1. Recommandations des lignes directrices de l'OMS relatives au logement et à la santé

Thème	Recommandation	Niveau de la recommandation
Surpeuplement 	Des stratégies devraient être élaborées et mises en œuvre pour prévenir et réduire le surpeuplement au sein des foyers.	Recommandation forte
Températures basses à l'intérieur des logements et isolation 	Les températures intérieures des logements devraient être suffisamment élevées pour protéger les résidents contre les effets nocifs du froid sur la santé. Pour les pays aux climats tempérés ou plus froids, une température s'élevant à 18° C a été proposée comme étant une température intérieure sûre et bien équilibrée pour protéger la santé des populations en général pendant les saisons froides.	Recommandation forte
	Dans les zones climatiques caractérisées par une saison froide, une isolation thermique efficace et sûre devrait être installée dans les nouveaux logements et aménagée dans les logements existants.	Recommandation conditionnelle
Chaleur à l'intérieur des logements 	Chez les populations exposées à des températures ambiantes élevées, il conviendrait d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à protéger les populations contre la chaleur excessive à l'intérieur des logements.	Recommandation conditionnelle
Sécurité à domicile et accidents domestiques 	Les logements devraient être équipés de dispositifs de sécurité (tels que des alarmes incendie et de détection du monoxyde de carbone, l'installation de barrières d'escalier et de grilles de protection aux fenêtres) et des mesures devraient être prises pour réduire les risques entraînant des traumatismes involontaires.	Recommandation forte
Accessibilité 	Sur la base de la prévalence nationale actuelle et escomptée des populations souffrant d'incapacités fonctionnelles et compte tenu des tendances en matière de vieillissement, il conviendrait qu'une proportion adéquate du parc immobilier leur soit accessible.	Recommandation forte

financement et de développement. Il faut pour cela tenir compte de la nécessité de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé, d'autonomiser les communautés, de lutter contre les inégalités sociales et en santé, de mobiliser les acteurs locaux et mondiaux et d'assurer un suivi.

L'OMS élabore actuellement des orientations et des outils en ligne qui s'appuient sur les données factuelles ayant servi de base aux présentes lignes directrices et collaborera avec les États Membres pour appuyer le processus de mise en œuvre par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de pays.





Contact

Département santé publique, déterminants sociaux
et environnementaux de la santé
Organisation mondiale de la Santé
20 avenue Appia
1211 Genève 27
Suisse

<http://www.who.int/phe/fr>

